



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Dématérialisation des marchés publics : les collectivités ardéchoises en pointe sur Internet, avec le SIVU des Inforoutes

***Près d'une collectivité adhérente sur deux a délaissé le papier pour lancer ses appels publics à la concurrence et recevoir les offres des entreprises. Les transports de papier ont laissé la place aux flux et traitements numériques que le syndicat organise, contribuant ainsi au développement durable du département.***

Au SIVU des Inforoutes de l'Ardèche, on a dénombré depuis la création du service « dématérialisation des marchés publics », tout près de **5 000 retraits en ligne de Documents de Consultation des Entreprises !** Un chiffre qui ne risque pas de baisser en 2010, car les avantages de la démarche qui ne sont pas des moindres (gain de temps, facilité de circulation des documents, sécurité de l'archivage, limite des coûts associés aux documents papier, accroissement du rendement et de l'efficacité générale de l'entreprise) semblent avoir conquis les entreprises candidates à la commande publique.

Néanmoins, un chiffre dénote : **50 dossiers seulement ont été transmis par la voie électronique, en réponse des entreprises aux offres de marché des collectivités**, sur la même période. L'habitude de répondre en ligne ne semble pas avoir été prise. Pourtant, elle est tout aussi avantageuse que l'habitude de télécharger les documents en ligne.

Les collectivités ardéchoises, de plus en plus nombreuses à utiliser le service des Inforoutes, sont de ce point de vue en avance sur leurs entreprises. **Sur un total de 295 communes adhérentes, plus de 110, soit près de la moitié, ont passé des marchés sur Internet.** Et en 2010, d'autres collectivités vont rejoindre le service, du fait des nouvelles obligations légales qui s'imposent à elles.

Pour faire découvrir ces nouvelles dispositions à ses adhérents, le SIVU des Inforoutes de l'Ardèche organise des réunions d'information qui se dérouleront durant le mois de février 2010 en différents points du département, notamment :

- **Lundi 8 février à 14h30 à la mairie de Ruoms,**
- **Mardi 9 février à 14h30 au château de Déomas à Annonay.**

Les points traités lors de ces réunions seront les suivants :

- la nouvelle législation au 1er janvier 2010,
- les impacts sur l'envoi des publicités, des documents de la consultation, et sur la réception des réponses,
- en pratique, comment procéder ?

Il est prévu que trente à quarante personnes participent sur chaque site.

**Le SIVU des Inforoutes vous invite à vous joindre à elles.**